

Le système hégémonique en crise ou la démocratie sénégalaise à l'épreuve ?

Par Babaly SALL

**Maître de Conférences à l'Unité de Formation et de
Recherche de Sciences Juridiques et Politiques de
L'Université Gaston Berger de Saint-Louis(Sénégal).**

Introduction

La période charnière comprise entre la fin des années 1980 et le début des années 1990 a été féconde en mutations politiques majeures. Ces mutations qui ont d'abord concerné les pays d'Europe de l'Est et les pays d'Amérique latine ont progressivement touché une partie de l'Afrique dont certains pays ont pu amorcer des transitions démocratiques pacifiques. Ce vaste mouvement d'ensemble a été qualifié de 3^e vague démocratique par certains politistes (Lindberg, 2007 :2). Il nous semble judicieux d'examiner l'état de la démocratie sénégalaise dans ce contexte de profondes mutations politiques.

L'alternance intervenue en 2000 a été féconde en termes d'expériences politiques et électorales. Elle offre donc l'opportunité de mesurer les progrès du processus démocratique sénégalais. Dans cet article, nous cherchons à démontrer l'hypothèse selon laquelle, l'examen microscopique des élections locales de mars 2009 marquées par des revers du parti au pouvoir, le rejet du patrimonialisme (Beck, 1997 :1-37) et l'émergence d'un mouvement citoyen de type nouveau sont des indicateurs du processus de maturation de la démocratie sénégalaise.

1. L'histoire de la démocratie sénégalaise : d'une dévolution de pouvoir à une autre

Le paradigme de la République postule la différenciation du pouvoir et sa dépersonnalisation dans la séparation du public et du privé. Dans l'exercice du pouvoir comme dans sa

dévolution, aucune aporie seigneuriale ou patriarcale, encore moins clanique ou partisane, ne doit faire déroger à cette règle dont la sacralisation procède de la volonté irrévocable du Constituant, c'est-à-dire, le peuple, seul souverain qui décide en dernier ressort. Cette axiomatique républicaine est renforcée en démocratie par le principe représentatif qui veut que la conquête, l'exercice et la dévolution du pouvoir relèvent d'un règlement procédural dont les mécanismes sont fixés d'avance et de façon égale pour tous par le peuple souverain. Sans doute, ce critère de l'égalité des prétendants concurrents devant les procédures transcende les frontières partisanes et les allégeances particulières. De même, la nature procédurale des mécanismes du pouvoir, rapportée au critère égalitaire, interdit leur modification unilatérale ou partisane. Ces mécanismes en eux-mêmes n'admettent aucune inégalité de statut, de rôle, et de moyens. Le principe d'équité entre tous les hommes est à la base de la démocratie, c'est ce principe que Dahl (1985 :85) nomme «l'idée de l'égalité intrinsèque ». Par ailleurs, dans la conquête et la dévolution du pouvoir, ces mécanismes postulent le respect du caractère pacifique et civil de la délibération, tant par les gouvernants que par les postulants. Sont alors exclues toutes formes de prise ou de dévolution du pouvoir non conformes aux procédures établies à cet effet (comme par la force, par exemple) et sans le consentement préalable du peuple. L'élection est donc le seul et unique cadre duquel peut émerger un pouvoir dévolu sans contrainte. Elle confère une légitimité politique se réclamant de la majorité. En effet, le principe majoritaire subordonne l'aspiration des concurrents au pouvoir au consentement du plus grand nombre avisé et convaincu à cet effet, qu'il s'agisse du jeu politique intra-partisan ou de toute compétition politique de manière générale.

De Senghor à Wade, en passant par Diouf, les règnes des présidents sénégalais ont été cristallisés d'une manière ou d'une autre par la question de la dévolution du pouvoir. L'histoire de ces dévolutions commence par la transmission du pouvoir par Senghor à Abdou Diouf. Cette transmission fut assez spéciale dans un continent africain où à l'époque la tendance était à l'agrippement au pouvoir conquis d'ailleurs assez souvent par la force des coups d'état militaires. A la fin de l'année 1980, après vingt ans de pouvoir, le président Senghor transmet le pouvoir à Abdou Diouf.

Comme l'indique Hesseling (1985 :285), le 31 décembre le Président Senghor adressa au "Président de la Cour suprême la lettre contenant le message suivant :

« Après y avoir mûrement réfléchi, j'ai décidé de me démettre de mes fonctions de Président de la République. La Cour suprême est la gardienne vigilante de notre Constitution. C'est pourquoi j'ai l'honneur de remettre ma démission entre vos mains.

Je vous prie d'en tirer les conséquences et de recevoir le serment de M. Abdou Diouf, l'actuel Premier ministre qui me remplace. »

Mais cette dévolution du pouvoir loin d'être monarchique était organisée et encadrée dans des procédures régulières car conformes à l'esprit et à la lettre de la Constitution de l'époque. Il est aussi vrai que de Senghor à Diouf la succession politique s'est jouée dans les manœuvres consistant à donner du temps au dauphin et à le socialiser dans les réseaux patrimoniaux dont il aura hérité pour consolider son leadership avant de soumettre son héritage à la compétition politique électorale (Beck, 1997 : 13). Senghor avait introduit Diouf dans le cercle restreint de son pouvoir – le Cabinet Présidentiel puis la Primature – avant de démissionner en 1981, laissant ainsi à son dauphin une solide configuration politico-institutionnelle apte à le protéger des attaques venant des autres concurrents.

A ce propos, Hesseling (1985 :286) rajoute :

« En outre, Senghor avait sérieusement préparé sa succession. Sur le plan constitutionnel, son départ ne posait pas de difficultés, grâce à la modification apportée en 1976 à l'article 35 de la Constitution. De plus, Senghor avait veillé à ce que son successeur se prépare de façon approfondie à sa future fonction, et pendant une longue période. »

A son tour Diouf déclencha des opérations destinées à stabiliser son pouvoir à travers l'endiguement des menaces provenant du cercle des caciques, ses aînés qui n'avaient pas bien apprécié le legs que Senghor lui avait fait. Cet endiguement prendra la forme d'une loi sur la répression de l'enrichissement illicite. Cette loi était une sorte d'épée de Damoclès sur les têtes de tous ceux qui s'évertuaient à contester sa légitimité car la plupart de ces caciques étaient mêlés de près ou de loin à des affaires susceptibles d'être activées et enrôlées par la justice. Cette loi est devenue rapidement inopérante dans la mesure où, comme l'a montré Sheldon Gellar (2005 :53-54), il était évident que le gouvernement n'allait pas persécuter de hautes personnalités évoluant de son propre camp et dans la galaxie maraboutique. Par ailleurs, Diouf enclencha un processus de rénovation du parti à partir de 1988 dont les légitimistes, en particulier, Djibo Kâ et Moustapha Niasse, deux potentiels rivaux qui pouvaient revendiquer à tout moment l'héritage de Senghor, firent les frais.

En réalité, ce n'est qu'en 1996 que se sont révélées au grand jour les suspicions portant sur la volonté du Président Abdou Diouf de se faire succéder par Ousmane Tanor Dieng, un technocrate (Ndao, 2003) qu'il a lui-même mis en orbite. Dans le dispositif de stabilisation de

son pouvoir, Tanor Dieng jouait un rôle d'endiguement des vellétés politiques des caciques qui revendiquaient toujours l'héritage senghorien. En fait, l'objectif de Diouf était double : chercher d'abord à se prémunir contre les vieux barons du PS, ensuite tenter d'édulcorer la nature patrimoniale du régime et convaincre de sa volonté à conduire les réformes politiques attendues par les bailleurs dont l'aide s'avère stratégique. Ces deux objectifs lui permettaient de consolider son pouvoir. Il réussit à atteindre le premier en installant les jeunes technocrates dans des positions de rente. C'est ainsi que, pour contourner et endiguer l'influence des vieux barons évoluant au Conseil Economique et Social et au Sénat, le nouvel homme fort du système politique sénégalais parrainera l'entrée en politique de jeunes cadres supérieurs de l'Administration et des intellectuels de renom qui constitueront dès lors pour lui un réseau parallèle de nouveaux cercles clientélistes, dépendant de son autorité personnelle. Ce processus s'appuyait sur une volonté de refonder le parti sur de nouvelles bases idéologiques inspirées du célèbre compromis historique gramscien¹ et dont la finalité était d'attirer de nouvelles couches tant populaires qu'intellectuelles. En vérité, le locataire du palais présidentiel était obligé de composer avec la vieille garde tout en continuant à protéger les « jeunes turcs », au moyen d'une redistribution minutieuse des ressources pour à la fois apaiser ses nouveaux clients et les réseaux reçus en héritage (Beck, 1997 : 16). La logique de patrimonialisation structure en définitive toute cette stratégie de succession et de consolidation du pouvoir. A cet effet, Le recours aux autres mécanismes de raffermissement de son pouvoir s'avère tout aussi déterminant. En effet, Abdou Diouf cherchera à être reconnaissant envers les marabouts et leurs disciples en effaçant leurs dettes (auprès du système bancaire ou dans le cadre des campagnes arachidières) et en relevant, fort opportunément avant les élections de 1983, légèrement le prix au producteur de l'arachide.

Ces logiques successorales semblent avoir été réactualisées par Wade qui a toléré ou mieux encouragé, voire même parrainé le développement de mouvements politiques de soutien à vocation concurrentielle sur les flancs du PDS. Celui dit de la « génération du concret » y appartient. A ce titre, il préconise de se départir des discours politiques pour des actions concrètes et palpables. Avec Karim Wade (le fils du Président de la République) à sa tête, le mouvement est constitué de personnes

¹ Le projet révolutionnaire d'Antonio Gramsci a été utilisé, on le sait, à la fin des années 60 pour juguler la crise du parti communiste italien. Dans le cas du Sénégal et pour le parti socialiste, l'idée a été conceptualisée et mise en œuvre par Babacar Sine. Sur l'héritage intellectuel de Gramsci, voir Hugues Portelli, Gramsci et la pensée politique italienne contemporaine, in Mélanges de l'Ecole Française de Rome-Moyen-Age, Temps modernes, 1978, vol. 90-1, pp. 401-421.

n'ayant pas, pour l'essentiel, un passé politique actif au sein des partis connus sur l'échiquier national même si certains d'entre eux, à l'instar de leur chef de file, ministre dans le gouvernement ont fait leurs armes dans ces partis classiques. Le mouvement, tout en recrutant au sein du PDS, cherchait aussi à se massifier en créant sur toute l'étendue du territoire des cellules. Dans le même temps, Wade s'est employé à donner à la « génération du concret » les moyens de ses ambitions qui étaient d'arriver au sommet. En effet, Wade a confié à son fils l'organisation de la Conférence islamique au sommet (OCI). Dans le cadre de ces préparatifs, plusieurs centaines de milliards de francs CFA furent mis à sa disposition pour construire des infrastructures et embellir la capitale du Sénégal. Le slogan du mouvement était « En route vers le Sommet ». Pour la plupart des sénégalais, il s'agissait là d'une allégorie. Le sommet que visait la « génération du concret » n'était pas le sommet de l'OCI mais bien la Présidence de la République.

On peut essayer de comprendre la tentative de domestication de l'appareil judiciaire et sécuritaire (police) entreprise par Wade² comme une composante essentielle de la stratégie destinée à accompagner le fils vers le sommet. Wade s'est singularisé par le nombre de retouches de la Constitution sénégalaise : une quinzaine au total (avril 2010). Ce nombre exorbitant de retouches semble traduire une volonté manifeste de faire sauter le verrou constitutionnel dans ses entraves à la stratégie susmentionnée.

Dans le même temps, Wade s'est évertué à fragiliser les personnes qui en toute légitimité pouvaient être intéressées par la succession : les responsables des formations politiques membres de la coalition politique qui a gagné les élections avec lui, ainsi que ses anciens compagnons de lutte.

L'histoire commence par la séparation d'avec le premier ministre de l'alternance, Moustapha Niassé. Cette séparation se conjugue avec celle de tous les autres responsables de la coalition arrivée au pouvoir en mars 2000 : Abdoulaye Bathily et Amath Dansokho. Par la suite, la primature sera utilisée pour réduire toutes les velléités déclarées ou susceptibles de l'être au sein de son propre camp Il en fut d'abord ainsi avec Idrissa Seck, son ancien directeur de

² Il a sensiblement amélioré le traitement de ces deux corps.

campagne en 2000 et ensuite Macky Sall qui prit le relais lors de l'élection présidentielle de 2007. M. Sall, ayant migré par la suite vers la présidence de l'Assemblée Nationale, devenu par conséquent deuxième personnage de l'Etat par ordre protocolaire, se verra mis en concurrence avec le président du sénat, M. Pape Diop qui hérita à la faveur d'une réforme constitutionnelle de la prérogative d'assurer l'intérim du Président de la République, en cas d'empêchement³. En effet La loi constitutionnelle créant le Sénat sera suivie, dans un second temps d'une autre loi faisant du Président du Sénat le successeur du Président ; ce qui ouvrirait la voie selon certains observateurs à Karim dès l'instant qu'il pouvait être parmi les 60 sénateurs nommés par le Président Wade. En même temps, Wade assure à son successeur une clientèle élargie à travers le Sénat et le Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales(Craes) créée en 2003 puis dissoute en 2007.

On appréhende ici parfaitement la stratégie du locataire du Palais de l'avenue Léopold S. Senghor de reconstitution du système hégémonique qu'avait mis en place l'ancien parti majoritaire et les raisons de son échec (Sall ; 2006). Et pourtant, il était devenu clair que, hormis l'illusion créée par les bons résultats obtenus lors des différentes consultations intervenues entre 2000 et 2001 et ce dans le cadre de coalitions, ni le contexte ni les acteurs ne prédisposaient désormais à ce type de domination.

2. Les élections locales de mars 2009 : des enjeux à l'agenda caché

Le processus électoral est essentiel pour le bon fonctionnement d'une démocratie en ce sens qu'il demeure le moment privilégié de l'expression de la souveraineté populaire. Lindberg (2006, 2007) a développé la thèse selon laquelle le caractère répétitif des élections était de nature à renforcer l'assise démocratique d'un Etat. De façon plus spécifique, il soutient que les activités électorales répétées stimulaient l'action des acteurs politiques en faveur de l'expansion et de l'approfondissement des valeurs démocratiques. Le scrutin qui sanctionne la fin du processus électoral est donc un éminent indicateur permettant de refléter l'animation de la vie politique et la vitalité du système démocratique. Ainsi, un taux d'abstention élevé peut être considéré comme une désaffection des partis politiques engagés dans la compétition tout comme il peut traduire l'absence d'enjeu pour les élections. De ce point de vue, les

³ Voir les dispositions de l'article 38 de la constitution du Sénégal du 22 janvier 2001, maintes fois révisé.

élections locales sénégalaises de mars 2009 constituent un bon baromètre et un moment privilégié pour faire l'état des lieux de la démocratie sénégalaise.

Les élections locales de mars 2009 ont constitué un tournant majeur dans le rapport entre le parti au pouvoir et l'électorat politique sénégalais. Ces élections avaient comme enjeu le renouvellement des élus locaux. Il s'agissait d'un enjeu de taille car déterminant les choix et l'orientation en matière de développement local, l'animation de la vie politique locale et la mobilisation de l'électorat. Pour le parti libéral au pouvoir, en plus de ces raisons, la victoire aux élections locales, devrait être une preuve de la transparence des élections présidentielles précédentes dont les résultats ont été contestés par l'opposition qui avait considéré qu'elles étaient truquées. Pour l'opposition, l'enjeu était double. Les élections devaient d'abord permettre de mesurer le degré d'adhésion des populations à son programme. Ensuite, la victoire aurait permis aux partis membres de cette mouvance de concrétiser leur programme une fois parvenus aux affaires et de montrer ainsi leur aptitude à gérer les collectivités locales, gage d'une fidélisation de l'électorat.

Ce sont ces enjeux de part et d'autre qui ont donné à ces élections les allures d'une campagne présidentielle avant l'heure. Le Président de la République qui en même temps, le secrétaire général du parti au pouvoir, s'est personnellement investi dans la campagne, prétextant une tournée économique qui l'a menée dans tout le pays. Des moyens qui n'avaient jamais été mobilisés auparavant mobilisés dans une élection le furent : aéronefs dans des zones très reculées du pays. Malgré ce déploiement de moyens exceptionnels, le PDS et sa coalition subirent une lourde défaite avec à la clé, la perte des départements et des centres urbains importants dont certains étaient des bastions du parti.

Ainsi dans le département de Dakar, la coalition de l'opposition Benno Siggil Sénégal a obtenu 28,83 % des suffrages alors que la coalition Sopi du Parti au pouvoir ne totalisait que 22,46 % des voix. A Thiès, seconde ville du pays, la coalition And Liguey Sénégal (de l'ancien Premier ministre Idrissa Seck) faisait un score honorable de 31,6 %, des voix devant la coalition Sopi 22,6 % et Benno Siggil Sénégal 14,9 %. Dans le département de Saint-Louis, Benno Siggil Sénégal avait obtenu 30,46 % des voix et la coalition Sopi 23,12 %. Enfin, dans le département de Kaolack, Benno Siggil Sénégal avait obtenu 32,0 % des voix contre 25,68 % à la coalition Sopi.

Les résultats de ces élections locales ont été spéciaux. En effet, pour la première fois, le Président de la République et chef du parti majoritaire était battu dans son propre bureau de vote. Ce désaveu était d'autant plus symbolique que les membres de sa famille ainsi que plusieurs ténors de son parti subissaient le même sort dans leurs propres fiefs. Les trois plus grandes villes après Dakar (Thiès, Kaolack et Saint-Louis) étaient tombées dans l'escarcelle de l'opposition.

Les résultats décevants obtenus par le parti libéral peuvent faire l'objet de plusieurs interprétations. Ce sont ces différentes lectures de ce scrutin que nous allons exposer dans les paragraphes suivants.

3. Le rejet d'un projet de dévolution monarchique du pouvoir

De l'avis de certains commentateurs avisés de la scène politique sénégalaise, la défaite du PDS était assimilable à la sanction de l'électorat en général et dakarois en particulier du projet de dévolution monarchique du pouvoir dont la victoire locale n'était qu'une étape dans « la marche vers le sommet ».

D'abord, le candidat Karim Wade aurait provoqué des frustrations nées de sa volonté de phagocytter de l'intérieur le PDS, à travers le mouvement de la Génération du Concret (GC). Le fait que ce projet de phagocytage avait été béni par la Présidence de la République avait augmenté le sentiment de réprobation. La promotion de Karim Wade avait été assimilée à un manque de reconnaissance des sacrifices consentis par tous qui s'étaient dans le parti depuis le temps dit des « années de braise ». Ainsi, donc la jeune génération et les membres du PDS originel n'auraient pas intérêt à ce que prospère la logique successorale Karim par le chemin détourné de la GC. Sur un autre plan, celui de la mobilisation citoyenne, les « Assises nationales »⁴ pourraient avoir été le canal par lequel l'opposition et la société civile ont pu mobiliser les populations locales contre le projet de dévolution monarchique du pouvoir. Les résultats obtenus par la coalition Benno Siggil Sénégal tendent à montrer qu'elle a atteint cet

⁴ Il s'agit ici de rencontres initiées conjointement par l'opposition et des organisations de la société civile, tant au plan national qu'au plan local, sur tous les aspects de la vie politique nationale.

objectif. Ces dernières élections ont également été transformées en référendum par Wade et son fils, le premier pour avoir effectuée une campagne déguisée dans tout le pays, projetant ainsi sa propre personne dans les enjeux locaux, le second pour avoir visité l'intérieur du pays même s'il n'était candidat qu'à Dakar. Sous ce rapport, les électeurs qui ont faiblement participé ont paradoxalement massivement voté contre Wade et son fils, battus dans leur propre bureau de vote.

Par ailleurs, le candidat Karim n'avait pas un profil de successeur potentiel. Il ne pouvait pas se prévaloir d'une expérience dans l'administration publique ou privée mise à part la gestion de l'ANOCI. Dans la tradition électorale sénégalaise, on vote pour les candidats qui peuvent se prévaloir d'une histoire politique construite à l'intérieur d'un parti politique. Ceux qui briguent la magistrature suprême sont généralement des hommes du sérail. L'image d'un candidat à la magistrature suprême qui n'avait comme expérience administrative et politique que la gestion de l'organisation d'une conférence, fut-elle aussi prestigieuse que celle de la Oumma Islamique, n'était pas donc conforme au schéma habituel. Mieux, la gestion de l'ANOCI a été très décriée à la fois par l'opposition, les chroniqueurs politiques des médias et par le commun des Sénégalais. Environ 400 milliards de francs CFA auraient été injectés dans l'organisation de cette conférence et les dépenses engagées n'ont pas été auditées comme l'avait souhaité l'opposition. Même le Président de l'Assemblée nationale, personnalité importante du pouvoir libéral, désireux de faire jouer à l'Assemblée (pour redorer son blason bien terni en la matière) son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, n'y est pas parvenu⁵. La convocation qu'il avait adressée au directeur de l'ANOCI pour venir s'expliquer devant les parlementaires aurait été interprétée par le Président Wade comme une attaque personnelle, ce qui lui a valu à terme une déchéance politique et quelques démêlés avec la police.

Cette affaire aurait contribué à conforter l'opinion publique, telle que relayée par la presse quotidienne, dans sa perception d'une gestion nébuleuse de l'ANOCI et de façon générale d'un patrimonialisme parrainé au plus haut sommet de l'Etat. En définitive, le désaveu du PDS dans les grandes villes du pays lors des dernières élections locales s'inscrirait en droite ligne dans cette logique.

⁵ La Constitution Sénégalaise du 22 mars 2001, en son article 81, aménage au profit de l'Assemblée Nationale la possibilité d'entendre à tout moment le Premier ministre et les autres membres du Gouvernement. Cette prérogative s'étendrait, dans l'entendement du Président de la Chambre populaire, à tout autre haut fonctionnaire de l'Etat investi de responsabilité nationale.

4. La sanction d'un « art de gouverner » patrimonial

Une autre question posée par l'avènement de l'alternance était de savoir si le nouveau régime allait faire mieux sur le plan économique et social en mettant fin à « l'art de gouverner » (Bayart, 1991 ; Diop et Diouf, 2004) des socialistes. En effet, telle que décrite dans les recherches conduites par Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf (2004), la gouvernance socialiste avait presque conduit dans les dernières années de ce régime à une crise de la production de l'Etat sénégalais. Celle-ci, s'entend dans les Etats africains dans le sens de « la faiblesse des économies nationales, l'effondrement de la production alimentaire, le tout culminant vers une crise économique et une pauvreté nationale à grande échelle » (Essuman-Johnson, 2005:46). Sous l'alternance, cette crise de la production met en cause un modèle de gouvernance politique et économique néopatrimonial qui ne manquera pas d'être rejeté par un front du refus sans cesse élargi.

Par opposition à la République que l'idéal démocratique fonde primordialement sur la distinction entre le moi et le collectif, le privé et le public, le factieux ou clanique et le républicain, le patrimonialisme se traduit par une confusion entre ces différentes sphères dans le gouvernement de la Cité. Antinomique de l'idée républicaine du gouvernement de la multitude dans l'utilité commune comme le disait Aristote, le patrimonialisme récuse la distinction entre l'Etat et les personnes qui l'incarnent, tout comme entre le patrimoine de l'Etat et celui de ses représentants. Pouvoir politique indifférencié donc, le patrimonialisme traduit une confusion du pouvoir de l'Etat avec le gouvernement exercé par le chef de famille dans l'univers familial

En Afrique, le patrimonialisme épousera les contours que lui imposera le messianisme ambiant du pouvoir personnel et recevra une traduction constitutionnelle dans le présidentielisme. Le néopatrimonialisme (Eisenstadt, 1973) est ainsi la façon nouvelle de désigner, non sans difficultés, les déclinaisons d'un « pouvoir personnel » (Jackson et Roseberg, 1989) échappant largement aux contraintes du droit écrit et entretenant, dans ses pratiques administratives, une frontière ambiguë entre l'Etat, le clan, ou la tribu et le parti.

Au Sénégal, la Constitution proclame de façon explicite cette ambition républicaine de doter l'Etat d'institutions politiques susceptibles de réguler le fonctionnement de l'Etat de droit et

de garantir la neutralité de l'espace public. Jusqu'à l'avènement de l'alternance, il y avait, en ce qui concerne l'exercice de la charge suprême de chef de l'Etat la distinction entre le privé et le public, en ce sens que l'article 32 de la Constitution de 1963 prescrivait formellement l'incompatibilité des charges de chef de parti et de chef de l'Etat. Le Président Abdou Diouf, tout en y dérogeant dans la pratique (Ndiaye et Sy, 2006 :7), s'était bien gardé de franchir le rubicon de la formalisation constitutionnelle. C'est ce que fera son successeur dans le cadre des dispositions de l'article 38 de la nouvelle Constitution de 2001, sous le regard distrait des sénégalais, encore sous l'euphorie de la révolution post-socialiste. Cette confusion des rôles de chef de parti et de chef de l'Etat n'est qu'une des multiples facettes du néopatrimonialisme à côté d'une autre dans le cadre de laquelle la gestion des institutions et des biens publics est inscrite au cœur d'un mode de gouvernance qui consacre le règne du « privilège ». L'abrogation de la cette disposition sur les cumuls de fonctions va constituer le prélude à un vaste mouvement clientéliste qui s'emparera de l'appareil étatique sous l'alternance. Cette dynamique s'apparenterait sous certains aspects à la logique de l'entrepreneuriat politique du Big man (Médard, 1990 :30).

Le patrimonialisme est sous-tendu, en effet, par une logique de privatisation systématique des mécanismes de production et d'accumulation des richesses publiques qui sont dès lors confondues avec le patrimoine privé. Cette dynamique de prédation est entretenue par le présidentielisme qui, de par son mode de fonctionnement, favorise largement l'immixtion et l'interférence des membres de la famille du chef de l'Etat dans la gestion des affaires étatiques (Ndiaye et Sy, 2006 :7). Ce registre managérial n'est en vérité pas nouveau en Afrique, il découle de l'échec de la mutation entreprise au lendemain des indépendances des pays africains pour transformer leurs dirigeants contestataires en dépositaires de l'intérêt général des populations africaines. On peut s'interroger sur le degré d'influence du mode d'allocation collectiviste des ressources en Afrique dans la propagation rapide de cette culture chez les élites politiques, il reste qu'au Sénégal, elle s'inscrit en porte à faux avec l'éthique républicaine dont la majorité de la population se réclame (Sall et Smith, 2004 :15). Elle semble se matérialiser chaque jour d'avantage par la multiplication et la récurrence des fautes de gestion lourdes souvent mises à jour par les corps de contrôle de l'Etat et abondamment commentées par la presse. Dans le cadre de l'exécution des politiques publiques, certaines autorités profitent des failles de la réglementation pour se livrer parfois à une véritable gabegie. Celle-ci est mise au service du clientélisme politique et du jeu factionnel pour déboucher sur une faillite accélérée de l'appareil de gestion, occasionnant dans la foulée une série de convulsions dans le tissu social de la nation. Ces perturbations n'ont pas seulement eu

pour théâtre Dakar et les grandes agglomérations qui polarisent toujours l'actualité politique, mais aussi curieusement certains pôles régionaux où pourtant les plans issus du Programme National de Développement Local (PNDL) auraient dû commencer à produire leurs pleins effets. C'est que ces dérives patrimonialistes vont apparaître comme un enjeu électoral en ce sens que les couches sénégalaises pauvres et très affectées par la baisse des revenus et le renchérissement des denrées de première nécessité comme l'huile, le riz, le sucre et le lait ainsi que celui de l'énergie de cuisson (gaz), notamment en ville réagiront pour sanctionner le parti majoritaire et ses alliés. Un tel comportement électoral pourtant prévisible va à l'encontre du résultat présenté par Viviane Le Hay et Mariette Sineau (2010) au terme de leurs recherches sur « l'effet du patrimoine » sur le comportement politico-électoral. En effet, dans cette étude menée récemment en France, les auteurs aboutissaient à un ensemble de conclusions dont le fait que « la pauvreté patrimoniale est très corrélée à un moindre intérêt politique, un refus de se situer dans l'espace, une désaffiliation partisane... » (Le Hay, Sineau, 2010 : 893). Cette conjoncture sociale désavantageuse sera mise à profit par les adversaires politiques pour en faire un thème majeur de campagne pour les élections locales.

5. La montée en puissance de l'opposition

On peut aussi mettre la défaite du PDS à l'actif de la réorganisation de l'opposition qui a su mettre en place une stratégie qui avait déjà fait ses preuves en mars 2010. En effet, à cette période, c'était une coalition assez particulière qui avait permis de vaincre le PS au pouvoir depuis quarante ans. Cette coalition s'était construite sur des bases de concertation et de collaboration très larges et avait amené des partis se réclamant de diverses idéologies (socialistes, libéraux, etc.) à unir leurs forces pour se reconnaître dans la candidature de Maître Wade.

On peut considérer la coalition Benno Siggil Sénégal comme une réplique plus élaborée de cette première coalition qui avait réussi à défaire le régime socialiste pour réaliser l'alternance politique. Les consultations entre les différents partis ont conduit à l'organisation d'assises nationales qui se veulent un cadre de réflexion sur la promotion d'une bonne

gouvernance politique et économique au Sénégal. Cette stratégie mise en pratique par les partis membres de la coalition Benno Siggil Sénégal est assimilable à ce que Norris (2004 : 10) a appelé dans son ouvrage traitant de l'ingénierie électorale les « bridging strategies ». Ces stratégies permettent selon Norris de constituer de larges coalitions dans lesquelles se retrouvent plusieurs générations, plusieurs croyances (idéologies), plusieurs identités ethniques et in fine une constellation d'intérêts.

En vérité, il aura fallu ce sursaut à l'opposition sénégalaise pour se reconfigurer en une force alternative crédible et réactive face à la majorité en place. Il faut rappeler, en effet, l'état d'aphonie prolongée dans lequel les principaux leaders de cette mouvance et leurs troupes étaient plongés au lendemain de leur défaite aux présidentielles de 2007. La victoire du candidat Wade dès le premier tour et le mauvais score de ses concurrents politiques qui ont notamment été surclassés par son « fils putatif » et ancien dauphin déclaré, Idrissa Seck, les avaient confinés dans un état de torpeur politique. Le réveil est consécutif à la mise sur pied d'une coalition avec le mouvement citoyen représenté à la fois par des organisations et des personnalités d'envergure nationale, comme respectivement le Forum civil ou la Raddho et l'ancien Directeur Général de l'UNESCO, Amadou Moutar Mbow. Cette coalition se fixait comme objectif de procéder aux états généraux de l'Etat sénégalais, sous la forme d'assises nationales auxquelles étaient conviés tous les citoyens, toutes les organisations et toutes les institutions de représentations nationales (y compris le gouvernement). L'idée de ces états généraux sur la situation politique, économique et sociale du pays émane à l'origine des organisations de la société civile qui, au contact des populations urbaines et rurales et dans le cadre du déroulement de leurs programmes sectoriels d'activités ont su relayer ce besoin d'un débat serein et approfondi sur la nature et la multiplicité des problèmes auxquels celles-ci étaient confrontées. La pertinence d'un tel débat rejaillit, une vingtaine d'années après l'organisation des premières conférences nationales, et nous replace au cœur de la controverse doctrinale sur la pertinence d'une conférence nationale au Sénégal, un pays longtemps considéré comme la « vitrine de la démocratie » en Afrique de l'Ouest Francophone devait ou non se passer de cet exercice. On mesure parfaitement ici le rôle de baromètre social et d'instances à la fois de relais et de résolution des problèmes sociaux que jouent aujourd'hui les organisations de la société civile, en lieu et place des partis politiques traditionnels. On comprend aussi aisément la fonction de perfusion politique qu'elles ont pu remplir au profit de ces partis, en perte de vitesse. Ce contexte profile un changement de mentalité partisane à l'égard des organisations de la société civile qui, jusque-là, avaient été tenues en dehors du

débat et de l'action politique. Il inaugure de nouvelles relations de collaboration politique qui se sont traduites par l'hébergement de candidatures de quelques personnalités de la société civile sur des listes locales de partis. Cette opération de pantouflage aura plus bénéficié aux politiques qu'à la société civile elle-même, parce qu'elle a permis dans certains cas le retour aux affaires de personnalités de l'opposition qui avaient été défaits dans la foulée de l'alternance.

Conclusion

S'il est possible de réfuter la thèse de Lindberg sur l'importance du caractère répétitif des élections dans l'ancrage de la démocratie dans un système politique, il va s'avérer plus difficile d'occulter l'importance des élections dans la détermination du degré d'engagement politique des citoyens à l'égard de leurs propres affaires et par la même occasion la confiance qu'ils accordent à leurs dirigeants. Bref, les élections continuent de constituer un bon baromètre pour évaluer le processus de maturation en cours des systèmes démocratiques africains. A ce titre, les élections locales de mars 2009 au Sénégal, en mettant à nu toute la stratégie et les mécanismes de domination hégémonique du parti démocratique sénégalais, ont aussi paradoxalement révélé la force de résistance du système politique et les motifs d'espoir d'un ancrage démocratique de plus en plus solide. En effet, cette brève incursion dans l'histoire de la démocratie sénégalaise montre que celle-ci, loin d'être en crise est plutôt engagée dans un processus de maturation. En effet, ce n'est pas ici les tentatives d'instrumentalisation à la fois de l'appareil d'Etat et des mécanismes de conquête du pouvoir par la majorité qui vont imprimer au système leurs marques mais plutôt la réaction qu'elles ont suscitée sous la forme d'un rejet retentissant d'une tentative hégémonique de confiscation du pouvoir. Celui-ci a été clairement exprimé par le suffrage des Sénégalais lors des élections locales de mars 2009. Si un enseignement devait être tiré de ces locales de 2009, c'est bien l'émergence d'un nouvel acteur appelé à jouer un rôle crucial dans l'approfondissement de la démocratie au Sénégal : « la société civile ». A côté de ce rejet, l'émergence d'une large coalition de

l'opposition organisée autour de ce que Norris (2004 : 10) nomme les « bridging strategies » faisant front contre le patrimonialisme érigé en mode de gestion apparaît comme étant un solide indicateur de la vivacité de la démocratie sénégalaise.

Bibliographie sélective:

Bayart J-F., « L'Historicité de l'Etat Importé », Londres, Longman, 1991, pp.51-71.

Beck L., « Senegal's Patrimonial Democrats": Incremental Reform and the Obstacles to the Consolidation of Democracy, *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Etudes Africaines*, Vol.31, No. 1 (1997), pp.1-31.

Coulibaly A. L., *Contes et Mécomptes de l'ANOCI*, Paris, l'Harmattan, 2009, 204p.

Dahl R., *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1989, 397p.

Diop M. C., Diouf M., *Gouverner le Sénégal : Entre Ajustement Structurel et Développement Durable*, Paris, Karthala 2004, 299p.

Eisenstadt S. N., *Tradition, Change and Modernity*, New York, Wiley, 1973, 367 p.

Essuman-Johnson, *The Crisis of the State and Regionalism in West Africa: Identity, Citizenship and Conflict*, Dakar, Codesria, 2005, 226p.

Jackson R.H., Roseberg C., « Why Africa's Weak States Persist: The Empirical and Juridical in Statehood » *World Politics* vol.35 n°1 1982, pp. 1-24.

Hesseling G., *Histoire politique du Sénégal. Institution, Droit et Société*, Paris-Leiden, Karthala-Afrika Studie Centrum, 1985, 437p.

Gellar S., *Democracy in Sénégal. Tocquevillian Analytics in Africa*, London, Palgrave MacMillan, 2005, 256 p.

Le Hay V., Sineau M., « 'Effet patrimoine'. 30 ans après, le retour ? », *Revue Française de Science Politique*, Volume 60, Numéro 5, octobre 2010, pp. 869-900.

Lindberg S., *Democracy and Elections in Africa*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2006, 227p.

Lindberg S., *The Power of Elections Revisited*, Paper presented at the Conference on Elections and Political Identities in New Democracies, Yale University, April 28-29, 2007.

Médard J-F., « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, p. 25-36

Ndiaye M.A., Sy A.A, *Les Conquêtes de la Citoyenneté. Approche théorique*, Dakar, edition. Sud Communication, 2003, 120p.

Norris P., *Electoral Engineering. Voting Rules and Political Behavior*, Cambridge University Press, 2004, 375p.

NDao El. H. I., *Sénégal, Histoire des Conquêtes Démocratiques*, Dakar NEAS, 2003, 525 p.

Sall B., « Les Ressorts de la Domination du Parti Socialiste dans le Département de Matam »,
in *Afrilex* n°5, juin 2006,

[www. Afrilex.u-bordeaux4.fr](http://www.Afrilex.u-bordeaux4.fr)

Sall B., Smith Z., K., Libéralisme, patrimonialisme et autoritarisme: variations autour de la
démocratie sénégalaise, Afrobarometer working paper n° 36,

[www. Afrbarometer.org](http://www.Afrbarometer.org)